

May 19, 2023

Third Party Conciliation Failed to Result in a Deal.

The Minister of Labour appointed a third-party conciliator from the *Federal Mediation and Conciliation Service (FMCS)* to assist the parties to reach an agreement.

After two and half days of conciliated negotiations this week between IDRC Management and your Union bargaining team, we are disappointed to inform you that the parties failed to reach a deal. We are disappointed because we believe a deal could have been reached this week. While the Union team offered several compromises during negotiations, the Employer continued to push for demands that weaken our rights in the existing contract and reduce career progression clauses in the collective agreement. Once again, the employer refused to address other key issues, namely proposals to strengthen job security.

Their wage package was well below what PSAC and Treasury Board recently agreed to and well below the continuously rising cost of living.

Next Steps

The conciliation process ends on May 28th and the 21 days Cooling Off period begins on May 29th. At the end of the Cooling Off period (June 19th), the parties will be in a legal lock-out or strike position.

Please stay tuned for more information on negotiations, the key issues in dispute, next steps and strike vote information. Also, please stay tuned for mobilization and solidarity actions.

For more information, contact a member of our team: Sean Burns, Madiha Ahmed or Greg Hallen.

PSAC Members at IDRC Stronger Together!



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

19 mai 2023

La conciliation avec un tiers n'a pas abouti à un accord.

Le ministre du Travail a nommé un conciliateur du *Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC)* pour aider les parties à parvenir à un accord.

Après deux jours et demi de négociations conciliées cette semaine entre la direction du CRDI et l'équipe de négociation de votre syndicat, nous sommes déçus de vous informer que les parties ne sont pas parvenues à un accord. Nous sommes déçus car nous pensons qu'un accord aurait pu être conclu cette semaine. Bien que l'équipe syndicale ait proposé plusieurs compromis au cours des négociations, l'employeur a continué d'insister sur des demandes qui affaiblissent nos droits dans le contrat existant et réduisent les clauses de progression de carrière dans la convention collective. Une fois de plus, l'employeur a refusé d'aborder d'autres questions essentielles, notamment les propositions visant à renforcer la sécurité de l'emploi.

Leur enveloppe salariale était bien inférieure à ce que l'AFPC et le Conseil du Trésor ont récemment convenu et bien en deçà du coût de la vie qui ne cesse d'augmenter.

Prochaines étapes

Le processus de conciliation se termine le 28 mai et la période de réflexion de 21 jours commence le 29 mai. À la fin de la période de réflexion (19 juin), les parties seront en position légale de lock-out ou de grève.

Restez à l'écoute pour plus d'informations sur les négociations, les principaux points en litige, les prochaines étapes et les informations sur le vote de grève. Restez également à l'écoute des actions de mobilisation et de solidarité.

Pour plus d'informations, contactez un membre de notre équipe: Sean Burns, Madiha Ahmed ou Greg Hallen.

Les membres de l'AFPC au CRDI Plus forts ensemble !



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada